

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES AVEC EFFET AU 14.10.2016

Chapitre II ÉPREUVES SUR PISTE

§ 1 Généralités

3.2.003 S'il est opposé des coureurs portant le même équipement vestimentaire, ils doivent porter un signe qui les distingue.

Lorsqu'une compétition est télévisée, les coureurs ne sont pas autorisés à porter des visières ou des lunettes teintées empêchant de les identifier clairement lorsqu'ils sont assis dans la zone d'attente. Les coureurs doivent mettre leurs visières ou leurs lunettes teintées au moment de monter en piste seulement. Tout coureur qui enfreint cet article sera sanctionné d'une amende de CHF 200.

3.2.004 Sauf cas de force majeure, tout coureur qualifié pour ~~un repêchage ou~~ le tour suivant de la compétition doit y participer, sous peine de disqualification.

Accident reconnu

3.2.021 Sont considérés comme accidents reconnus :
- chute **légitime**
- crevaison
- bris d'une pièce essentielle de la bicyclette.

Tous les autres incidents sont considérés comme accidents non reconnus.

§ 3 Vitesse

3.2.031 La compétition doit au moins inclure :
- huit coureurs ;
- un 200 mètres contre la montre, départ lancé ;
- 1/4 finales, direct ;
~~— une finale pour les places 5 à 8 ;~~
- 1/2 finales, en trois manches ;
- finales 3e à 4e et 1er au 2e, en trois manches.

3.2.033 Lors des Coupes du Monde et des Championnats du Monde ~~28~~ **24** coureurs participeront au tournoi de vitesse. **Pour les autres compétitions, le même format peut être utilisé avec un nombre inférieur de coureurs qualifiés basé sur le tableau de l'art. 3.2.050 avec 16 ou 8 coureurs.**

Préalablement au premier tour de compétition, il sera disputé une épreuve qualificative «200 mètres contre la montre» pour désigner les ~~28~~ **24** coureurs les plus rapides qui accéderont au tournoi de vitesse et pour établir la composition des séries.

3.2.050 Tableau des compétitions de vitesse.

COUPE DU MONDE ET CHAMPIONNATS DU MONDE

PARTANTS	FORMULE	ÉPREUVE	COMPOSITION	1er	Autres(s)
24	1/16 Finales 12 X 2 → 1 = 12	1	N1 - N24	1A	Classés selon les qualifications -200 m CLM
		2	N2 - N23	2A	
		3	N3 - N22	3A	
		4	N4 - N21	4A	
		5	N5 - N20	5A	
		6	N6 - N19	6A	
		7	N7 - N18	7A	
		8	N8 - N17	8A	
		9	N9 - N16	9A	
		10	N10 - N15	10A	
		11	N11 - N14	11A	
		12	N12 - N13	12A	
12	1/8 Finales 6 X 2 → 1 = 6	1	1A - 12A	1B1	1B2
		2	2A - 11A	2B1	2B2
		3	3A - 10A	3B1	3B2
		4	4A - 9A	4B1	4B2
		5	5A - 8A	5B1	5B2
		6	6A - 7A	6B1	6B2
6	Repechages 2 X 3 → 1 = 2	1	1B2 - 4B2 - 6B2	1C	Classés selon les 200 m CLM
		2	2B2 - 3B2 - 5B2	2C	
8	1/4 Finales 4 X 2 → 1 = 4 (en 2 manches, 3 si nécessaire)	1	1B1 - 2C	1D	Pour places 5 à 8
		2	2B1 - 1C	2D	
		3	3B1 - 6B1	3D	
		4	4B1 - 5B1	4D	
4	1/2 Finales 2 X 2 → 1 = 2 (en 2 manches, 3 si nécessaire)	1	1D - 4D	1E1	1E2
		2	2D - 3D	2E1	2E2
4	Finales 2 X 2 → 1 = 2 (en 2 manches, 3 si nécessaire)	1	1E1 - 2E1	1 ^{er} (or)	2 ^e (argent)
		2	1E2 - 2E2	3 ^e (bronze)	4 ^e

REGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

PARTANTS	FORMULE	ÉPREUVE	COMPOSITION	1er	Autres(s)
28	4 meilleurs coureurs passent 1/16 Finales 12 X 2 → 1 = 12	1	N1 -	1A	Classés 17 à 28 selon les qualifications 200 m CLM
		2	N2 -	2A	
		3	N3 -	3A	
		4	N4 -	4A	
		5	N5 – N17	5A	
		6	N6 – N18	6A	
		7	N7 – N19	7A	
		8	N8 – N20	8A	
		9	N9 – N21	9A	
		10	N10 – N22	10A	
		11	N11 – N23	11A	
		12	N12 – N24	12A	
		13	N13 – N25	13A	
		14	N14 – N26	14A	
		15	N15 – N27	15A	
		16	N16 – N28	16A	
16	1/8 Finales 8 X 2 → 1 = 8	1	1A – 9A	1B	Classés 9 à 16 selon les qualifications 200 m CLM
		2	2A – 10A	2B	
		3	3A – 11A	3B	
		4	4A – 12A	4B	
		5	5A – 13A	5B	
		6	6A – 14A	6B	
		7	7A – 15A	7B	
		8	8A – 16A	8B	
8	1/4 Finales 4 X 2 → 1 = 4 (en 2 manches, 3 si nécessaire)	1	1B – 5B	1C	Classés 5 à 8 selon les qualifications 200 m CLM
		2	2B – 6B	2C	
		3	3B – 7B	3C	
		4	4B – 8B	4C	
4	1/2 Finales 2 X 2 → 1 = 2 (en 2 manches, 3 si nécessaire)	1	1C – 3C	1D1	1D2
		2	2C – 4C	2D1	2D2
4	Finales 2 X 2 → 1 = 2 (en 2 manches, 3 si nécessaire)	1	1D2 – 2D2	1 ^{er} (or)	2 ^e (argent)
		2	1D2 – 2D2	3 ^e (bronze)	4 ^e

§ 5 Poursuite par équipes

3.2.082 Il est organisé des séries qualificatives pour rechercher les 8 meilleures équipes.

3.2.083 ~~Sur les pistes de moins de 400 mètres, chaque équipe courra seule contre la montre.~~

~~Lors des séries qualificatives, chaque série devra être constituée de deux équipes. L'ordre de départ pourra être établi grâce au temps ciblé communiqué par le responsable de l'équipe lors de la confirmation des partants, sur les autres pistes, les commissaires mettront en présence chaque fois deux équipes supposées de la même valeur,~~ sans pour autant opposer les deux **équipes** supposées meilleures.

3.2.085 La compétition est organisée en deux phases au moins :

1. Les épreuves qualificatives qui désigneront les 4 meilleures équipes sur base du temps réalisé ;
2. les finales.

Les équipes ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres la finale pour les troisième et quatrième places.

Lors des Coupes du Monde, des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques, les 8 équipes ayant réalisé les meilleurs temps lors des séries qualificatives sont opposées lors du premier tour de compétition comme suit :

L'équipe ayant obtenu le 6e meilleur temps contre celle ayant obtenu le 7e meilleur temps.

L'équipe ayant obtenu le 5e meilleur temps contre celle ayant obtenu le 8e meilleur temps.

L'équipe ayant obtenu le 2e meilleur temps contre celle ayant obtenu le 3e meilleur temps.

L'équipe ayant obtenu le meilleur temps contre celle ayant obtenu le 4e meilleur temps.

~~Toutes les équipes du premier tour de compétition disputent les finales.~~ Les manches de finales doivent être courues dans l'ordre inverse de celui décrit ci-dessous.

Les gagnants des deux dernières manches du premier tour de compétition disputent la finale pour les premières et deuxièmes.

Les 6 équipes restantes seront classées selon leur temps réalisé dans le premier tour de compétition et disputent les finales comme suit :

Les deux meilleurs temps disputent la finale pour les 3^e et 4^e places.

Aux Jeux Olympiques uniquement :

Les deux prochains meilleurs temps disputent la finale pour les 5^e et 6^e places.

Les deux derniers temps disputent la finale pour les 7^e et 8^e places.

§ 6 Kilomètre et 500 mètres

Définition

3.2.101 L'épreuve dite «kilomètre», respectivement «500 mètres» est une épreuve contre la montre individuelle avec départ à l'arrêt.

3.2.102 Lors de la coupe du monde et des *championnats du monde*, l'épreuve se dispute sur 1000 mètres pour les hommes et 500 m pour les femmes.

Organisation de la compétition

3.2.103 ~~Lors des Championnats du Monde, chaque participant effectue sa tentative seul en piste.~~ [abrogé au 01.10.16]

3.2.106 ~~Les épreuves sont courues en finale directe.~~ **Les épreuves qualificatives seront organisées en manche à deux pour désigner les 8 meilleurs coureurs. Les finales se dérouleront individuellement.**

3.2.106 **Cette épreuve est organisée en deux phases :**

- bis
1. **Les séries qualificatives pour désigner les 8 meilleurs coureurs sur la base de leurs temps ;**
 2. **Les finales.**

§ 7 Course aux points

3.2.118 Il est attribué 5 points au premier coureur de chaque sprint, 3 points au deuxième, 2 points au troisième et un point au quatrième. **Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés (10 points, 6 points, 4 points, 2 points).**

Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points.

Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

§ 8 Keirin

Définition

3.2.134 Les coureurs s'affrontent dans un sprint après avoir parcouru un certain nombre de tours derrière un meneur à vélomoteur qui quitte la piste **à 3 tours de la fin (pistes de 250 mètres).** ~~600-700 mètres avant la fin.~~ **Pour les pistes de longueur différente, le meneur à vélomoteur devra quitter la piste à la distance la plus proche de 750 mètres de la fin.**

L'épreuve se déroule sur une distance la plus proche de 1.5 km

Organisation de l'épreuve

3.2.135 La compétition doit au moins inclure :

- 12 coureurs;
- une manche qualificative, 2 manches de 6 coureurs;
- une finale pour les places 7 à 12;
- une finale pour les places 1 à 6.

REGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

La compétition doit être organisée selon les tableaux suivants :

1 ^{er} tour			
Nombre de coureurs	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	
12 à 14	2	6-7	Trois 1 ^{er} en finale 1 à 6 4 ^e au 6 ^e en finale 7 à 12

Nombre de coureurs	1 ^{er} tour			Repêchages			1/2 finales		
	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	Coureurs qualifiés par manche pour les 1/2 finales	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	Coureurs qualifiés par manche pour les 1/2 finales	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	
15 à 21	3	5-7	2	2-3	5-7	2-3			Trois 1 ^{er} en finale 1 à 6 Autres en finale 7 à 12
22 à 28	4	5-7	2	4	3-5	1	2	6	
29 à 42	6	4-7	1	6	3-6	1			

Nombre de coureurs	1 ^{er} tour			Repêchages			1/4 finales			Repêchages			1/2 finales		
	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	Coureurs qualifiés par manche pour les 1/4 finales	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	Coureurs qualifiés par manche pour les 1/4 finales	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	Coureurs qualifiés par manche pour les 1/2 finales	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	Coureurs qualifiés par manche pour les 1/2 finales	Nombre de manches	Nombre de coureurs par manche	
43 à 49	7	6-7	1	6	6-7	2	3	6-7	2	2	6-7	3	2	6	Trois 1 ^{er} en finale 1 à 6 Autres en finale 7 à 12
50 à 56	8	6-7	1	7	6-7	2	4	5-6	2	2	7	2			
57 à 63	9	6-7	1	8	6-7	2	4	6-7	2	4	4-5	1			
64 à 70	10	6-7	1	9	6-7	2	4	7	2	4	5	1			

Longueur de la piste	Nombre de tours	Meneur (nombre de tours jusqu'à l'arrivée)
250	6 8	3 2.5
285.714	7	2.5
333.33	6	2
400	5	1.5

EXEMPLE DE COMPOSITION DES EPREUVES DE KEIRIN IMPLIQUANT 28 COUREURS

1^{er} TOUR	Composition :	4 séries de 7 coureurs			
		A	B	C	D
		R1	R2	R3	R4
		R8	R7	R6	R5
		R9	R10	R11	R12
		R16	R15	R14	R13
		R17	R18	R19	R20
		R24	R23	R22	R21
		R25	R26	R27	R28
	Abréviations « R » Rang au dernier Classement Individuel UCI sur Piste. A défaut de rang, tirage au sort				
	Résultats :	*QA1	*QB1	*QC1	*QD1
		*QA2	*QB2	*QC2	*QD2
		QA3	QB3	QC3	QD3
		QA4	QB4	QC4	QD4
		QA5	QB5	QC5	QD5
		QA6	QB6	QC6	QD6
		QA7	QB7	QC7	QD7
	*Coureurs qualifiés pour le 2 ^e tour (Demi-finales)				
REPÊCHAGES	Composition :	4 séries de 5 coureurs			
		QA3	QB3	QC3	QD3
		QD4	QC4	QB4	QA4
		QC5	QB5	QA5	QD5
		QB6	QA6	QD6	QC6
		QA7	QD7	QC7	QB7
	Résultats :	*RA1	*RB1	*RC1	*RD1
	*Coureurs qualifiés pour le 2 ^e tour (Demi-finales)				
2^e TOUR : (1/2 finales)	Composition :	2 séries de 6 coureurs			
		FA	FB		
		QA1	QB1		
		QD1	QC1		
		QB2	QA2		
		QC2	QD2		
		RA1	RB1		
		RD1	RC1		
	Résultats :	*FA1	*FB1		
		*FA2	*FB2		
		*FA3	*FB3		
		**FA4	**FB4		
		**FA5	**FB5		
		**FA6	**FB6		
	*Coureurs qualifiés pour la FINALE 1 - 6				
	**Coureurs qualifiés pour la FINALE 7 - 12				

3.2.137 Le meneur roule à l'intérieur de la ligne de sprinters en partant de 30 km/h, il augmentera progressivement l'allure jusqu'à 50 km/h, vitesse qui sera atteinte, **au moment de quitter la piste à la hauteur de la ligne de poursuite de la ligne droite d'arrivée, à 3 tours de la fin (pistes de 250 mètres).** ~~à 4 tours de la fin (piste de 250 mètres). Il quitte la piste conformément aux instructions des commissaires, soit à 750 mètres de l'arrivée sur une piste de 250 mètres. en principe 600-700 mètres avant l'arrivée.~~

~~Pour les Femmes Juniors/Elite la vitesse respective sera de 25 km/h et 45 km/h.~~

Déroulement de l'épreuve

3.2.138 Les positions de départ des coureurs sont déterminées par tirage au sort. Les coureurs sont placés dans cet ordre les uns à côté des autres sur la ligne de poursuite, le couloir des sprinters restant libre. Les coureurs sont tenus par des assistants qui ne devront pas les pousser.

3.2.139 Le départ est donné lorsque le meneur s'approche de la ligne de poursuite, dans le couloir des sprinters. **Au départ les coureurs doivent prendre les positions déterminées par le tirage au sort, directement derrière le meneur,** ~~A moins qu'un autre coureur prenne volontairement cette position, le coureur ayant tiré le numéro 1 doit obligatoirement prendre le sillage du meneur~~ pour au moins un tour, faute de quoi la course sera arrêtée et **ce les coureurs en faute seront** disqualifiés. Lors du nouveau départ, **les coureurs restant gardent leurs mêmes positions relatives.** ~~ayant tiré le numéro 2 doit obligatoirement prendre le sillage du meneur.~~

3.2.140 Dans le cas où un ou plusieurs coureurs dépassent **l'avant de la roue avant l'arrière de la roue arrière** du vélomoteur avant **la ligne de poursuite lorsque** ce dernier quitte la piste, la course sera arrêtée et recourue sans le ou les coureurs fautifs qui seront disqualifiés.

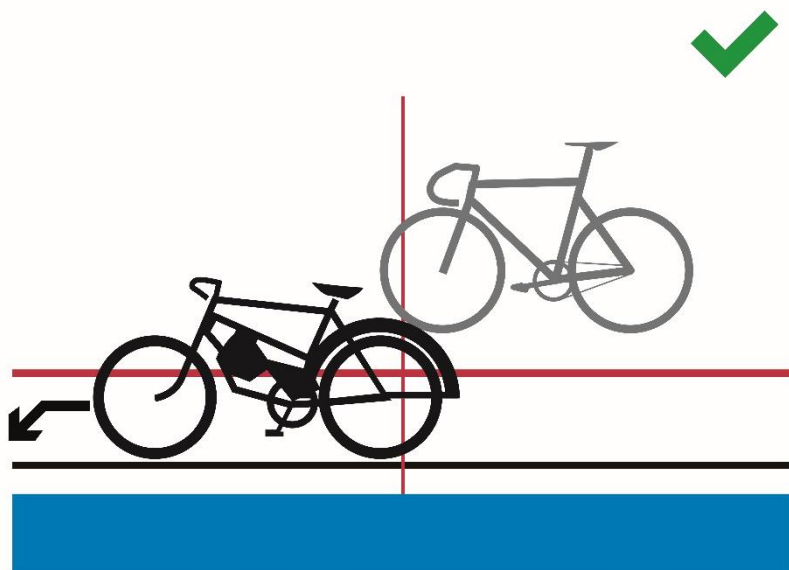


Figure 1

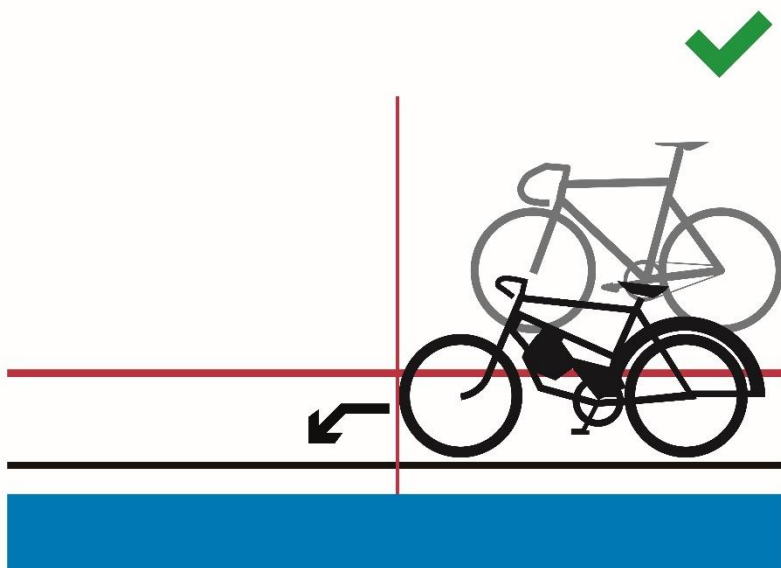


Figure 2

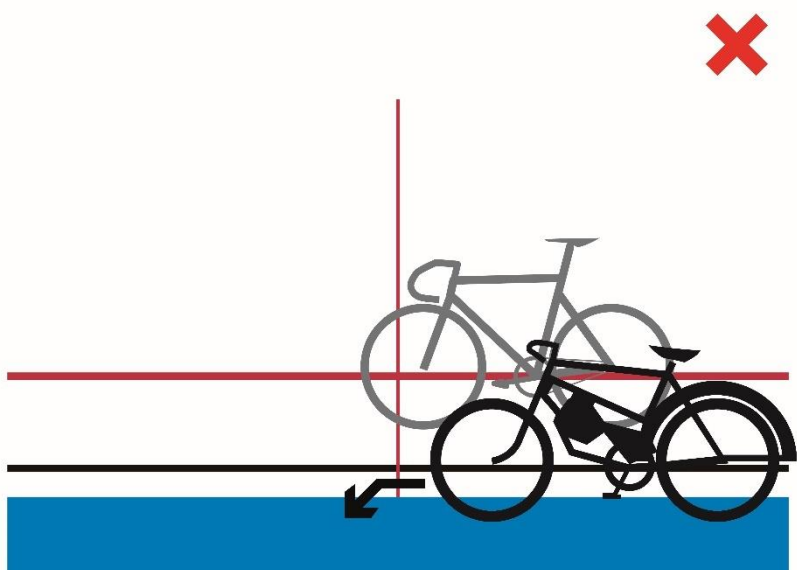


Figure 3

§ 9 Vitesse par équipes

Organisation de l'épreuve

3.2.145 Il est organisé ~~trois~~ **deux** phases **aux Coupes du monde, au Championnats du monde et aux Jeux Olympiques** :

1. Les épreuves qualificatives qui désigneront les ~~8~~ **4** meilleures équipes sur base du temps réalisé;
2. **Le premier tour de compétition, lors duquel les 8 meilleures équipes seront opposées comme suit:**
L'équipe ayant obtenu le 4e meilleur temps contre celle ayant obtenu le 5e meilleur temps
L'équipe ayant obtenu le 3e meilleur temps contre celle ayant obtenu le 6e meilleur temps
L'équipe ayant obtenu le 2e meilleur temps contre celle ayant obtenu le 7e meilleur temps
L'équipe ayant obtenu le 1er temps contre celle ayant obtenu le 8e meilleur temps.
3. **Les finales**
Les quatre équipes victorieuses du premier tour de compétition disputeront les finales. Les équipes ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres la finale pour les troisième et quatrième places.

~~Les équipes battues du premier tour de compétition sont classées de la cinquième à la huitième place selon le temps réalisé à ce stade de la compétition.~~

3.2.146 Lors des Jeux Olympiques **uniquement** il est organisé :

- ~~1. Des épreuves qualificatives qui désigneront les 8 meilleures équipes sur base du temps réalisé.~~
- ~~2. Le premier tour de compétition, lors duquel les 8 meilleures équipes seront opposées comme suit:~~
~~Le coureur ayant obtenu le 4e meilleur temps contre celui ayant obtenu le 5e meilleur temps~~
~~Le coureur ayant obtenu le 3e meilleur temps contre celui ayant obtenu le 6e meilleur temps~~
~~Le coureur ayant obtenu le 2e meilleur temps contre celui ayant obtenu le 7e meilleur temps~~
~~Le coureur ayant obtenu le 1er temps contre celui ayant obtenu le 8e meilleur temps.~~
- ~~3. Les finales~~
~~Les quatre équipes victorieuses du premier tour de compétition disputeront les finales. Les équipes ayant réalisé les deux meilleurs temps disputent la finale pour les première et deuxième places, les deux autres la finale pour les troisième et quatrième places.~~

Les quatre équipes perdantes du premier tour devront disputer les finales pour les places 5 à 8.

Les équipes ayant enregistré le 5^e et le 6^e meilleurs temps disputeront la finale pour les 5^e et 6^e places et les deux autres équipes disputeront la finale pour les places 7 et 8.

~~Les équipes battues du premier tour de compétition sont classées de la cinquième à la huitième place selon le temps réalisé à ce stade de la compétition.~~

3.2.153

A l'accomplissement de son tour, ~~l'arrière de l'avant de~~ la roue **avant arrière** du coureur de tête doit franchir la ligne de poursuite devant l'avant de la roue avant du coureur suivant. Ensuite, le coureur de tête doit d'écarter immédiatement dans les 15 mètres après la ligne de poursuite.

La poussette entre équipiers est absolument interdite.

En cas de doute concernant le respect des exigences ci-dessus, une révision des informations disponibles devra être faite. Si l'infraction est confirmée, Si ~~l'une des exigences n'est pas satisfaite,~~ l'équipe sera déclassée à la dernière place du stade de la compétition.

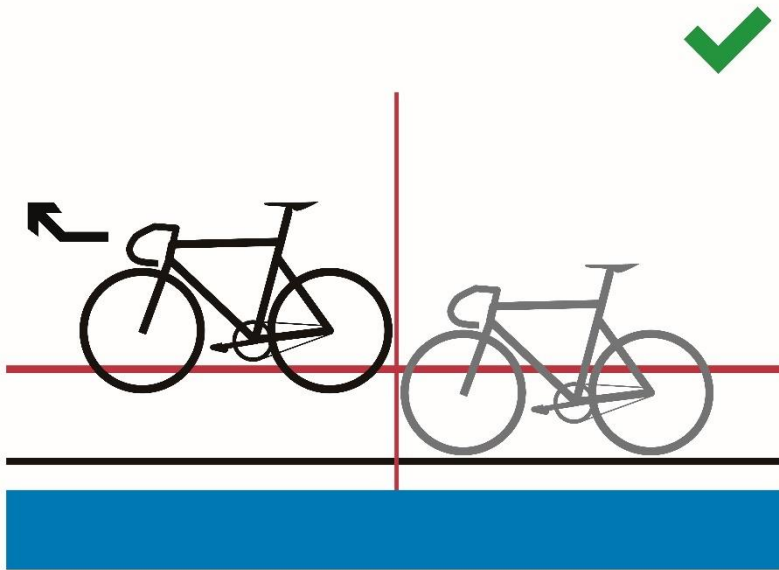


Figure 1

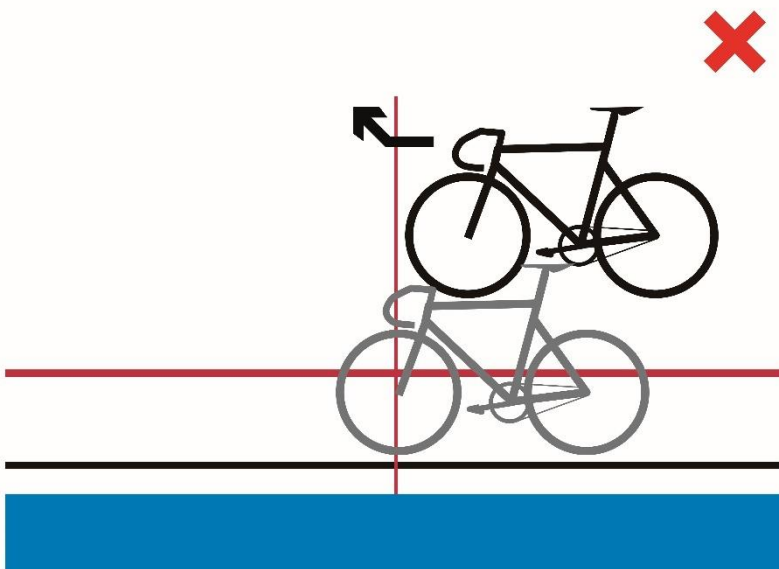


Figure 2

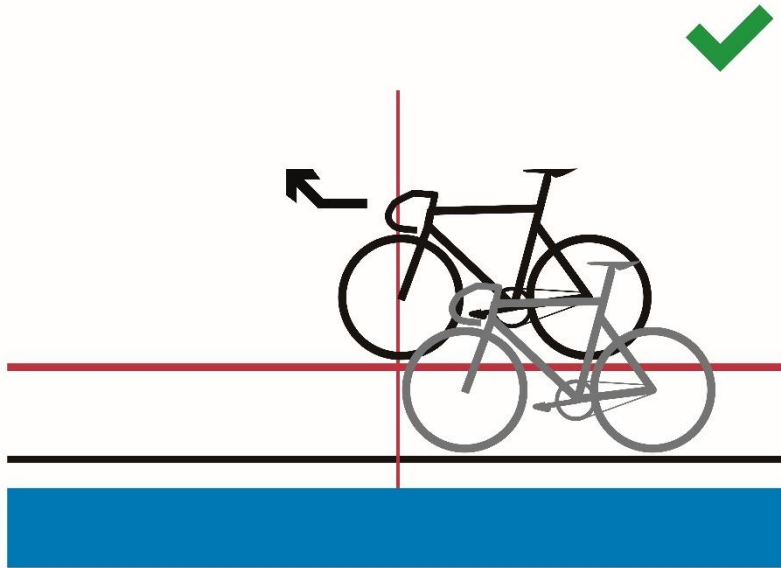


Figure 3

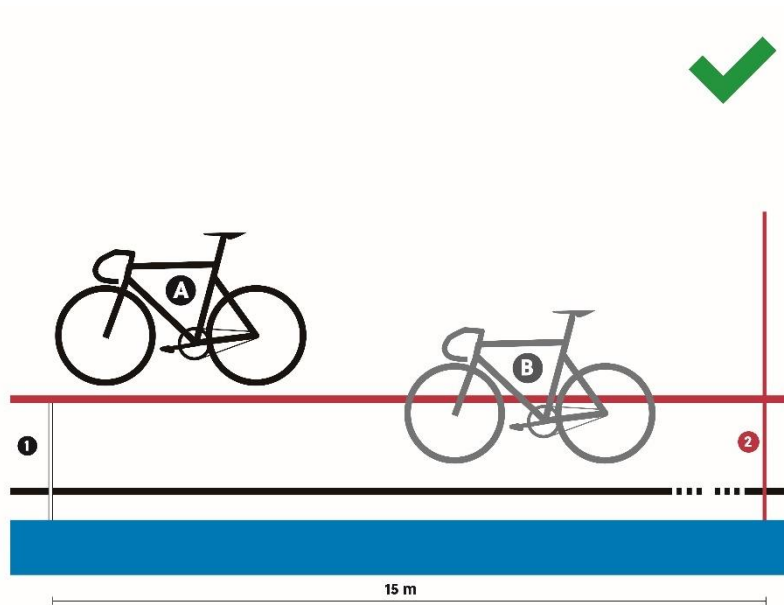


Figure 4

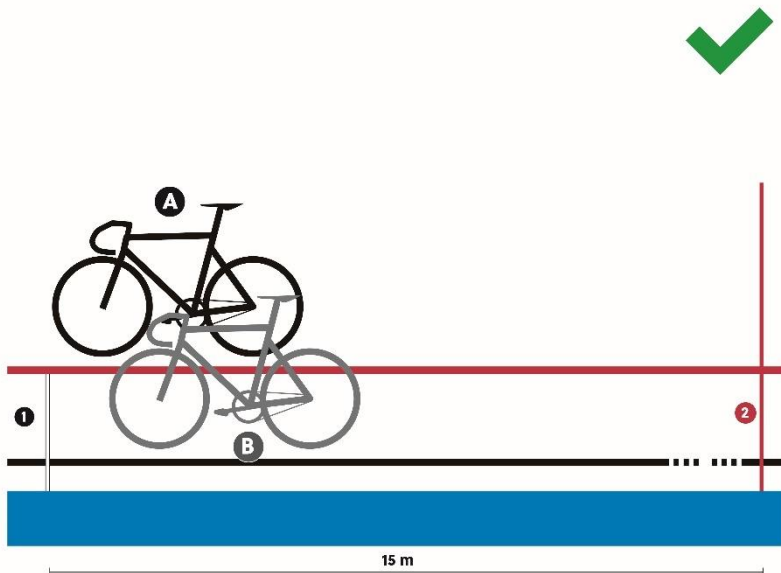


Figure 5

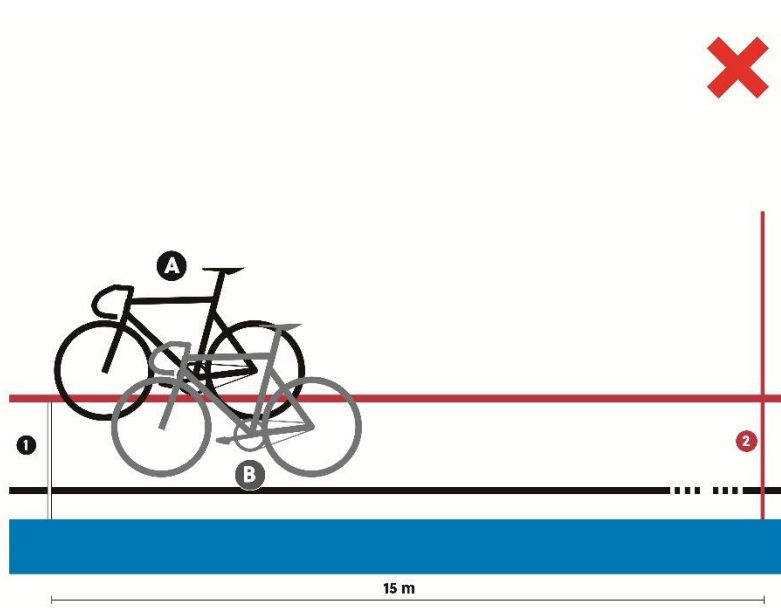


Figure 6

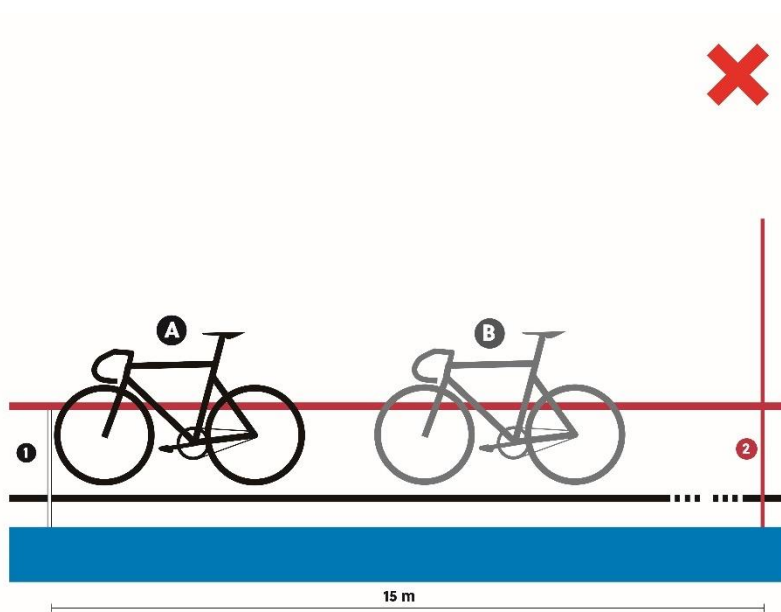


Figure 7

§ 10 Madison

Définition

3.2.156 La madison est une épreuve se disputant avec des sprints intermédiaires et courue par équipes de 2 coureurs.

Le classement s'établit ~~à la distance et~~ aux points gagnés par les coureurs.

3.2.160 Lors des Championnats du Monde, les sprints intermédiaires se disputent tous les **10 20** tours ~~quelle que soit la longueur de la piste~~ pour une distance totale égale ou approchant 50 km pour les hommes élites, **30 km pour les Femmes Elite** 30 km pour les hommes juniors, **et 20 km pour les Femmes Juniors** selon le tableau suivant :

Longueur de la piste en m	Nombre de tours		Nombre de sprints		Distance totale en km	
	Hommes Elite	Hommes Junior	Hommes Elite	Hommes Junior	Hommes Elite	Hommes Junior
250	200	120	10	6	50	30
285.714	180	100	9	5	51.4	28.57
333.33	160	100	8	5	53.3	33.33
400	120	80	6	4	48	32

Long. de la piste (en m)	HOMMES		FEMMES		HOMMES JUNIOR				FEMMES JUNIOR			
	Finale		Finale		Qualifications		Finale		Qualification		Finale	
	50 km		30 km		15 km		30 km		10 km		20 km	
	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint
250	200	20	120	12	60	6	120	12	40	4	80	8
	HOMMES		FEMMES		HOMMES JUNIOR				FEMMES JUNIOR			
	Finale		Finale		Qualifications		Finale		Qualification		Finale	
	40 km		24 km		16 km		24 km		10 km		20 km	
	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint	Tours	Sprint
285,714	140	20	84	12	56	8	84	12	35	5	70	10
333,33	120	20	72	12	48	8	72	12	30	5	60	10
400	100	20	60	12	40	8	60	12	25	5	50	10

3.2.161 Il est attribué 5 points à la première équipe de chaque sprint intermédiaire, 3 points à la deuxième, 2 points à la troisième et un point à la quatrième. **Les points attribués dans le dernier sprint, à la fin de la distance totale, seront doublés (10 points, 6 points, 4 points, 2 points).**

3.2.162 ~~Le classement s'établit à la distance, suivant le nombre de tours entiers parcourus par chaque équipe. Les équipes ayant parcouru le même nombre de tours sont classées suivant le nombre de points obtenus.~~ En cas d'égalité ~~aux tours et~~ aux points, c'est la place lors du sprint final qui départagera.

Une équipe qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points.

Une équipe qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

3.2.172 En cas d'interruption de la course pour cause d'intempéries, les commissaires prennent les décisions suivantes :

	Hommes	Femmes	Hommes Junior	Femmes Junior	
Race stopped before:	20 km	10 km	10 km	8 km	resume entirely the same day
Race stopped between:	20-40 km	10-25 km	10-25 km	8-15 km	resume race with points and laps acquired so far
Race stopped after:	40 km	25 km	25 km	15 km	let the result stand

§ 16 **Omnium**

(chapitre introduit au 07.07.06)

Définition

3.2.247 L'omnium est une compétition unique consistant en **quatre six** épreuves disputées avec un nombre maximum de coureurs définis par la limite de la piste (article 3.1.009) se déroulant sur **une deux** journée selon l'ordre ci-après :

1. Scratch

10 km pour les hommes Elite
7.5 km pour les femmes Elite
7.5 km pour les hommes Junior
5 km pour les femmes Junior

2. **Course Tempo**

10 km pour hommes Elite
7.5 km pour les femmes Elite
7.5 km pour les hommes Junior
5 km pour les femmes Junior

~~Poursuite individuelle~~

~~4000 mètres pour les hommes élités~~

~~3000 mètres pour les hommes juniors et les femmes élités~~

~~2000 mètres pour les femmes juniors~~

~~(sans finales, opposant chaque fois 2 coureurs dans l'ordre du classement général après le Scratch)~~

3. Elimination

~~4. Contre la montre :~~

~~Kilomètres hommes~~

~~500 mètres femmes~~

~~(chaque fois 2 coureurs en piste dans l'ordre du classement général après l'Elimination).~~

~~5. Tour lancé (contre la montre)~~

~~4. 6. Course aux points~~

~~**25 km 40 km** pour les hommes Elite~~

~~**20 km 25 km** pour les femmes Elite~~

~~**20 km 25 km** pour les hommes Junior~~

~~**15 km 20 km** pour les femmes Junior~~

~~(voir le tableau de l'article 3.2.117 pour le nombre de tours et de sprints)~~

Classement

3.2.250 Les **trois cinq** premières épreuves donnent lieu à un classement complet. Pour ces **trois cinq** épreuves seulement, chaque gagnant se verra attribuer 40 points, chaque deuxième se verra attribuer 38 points, chaque troisième se verra attribuer 36 points, etc.

Les coureurs classés 21e et au-delà se verront attribuer 1 point chacun.

3.2.251 Avant le départ de la Course aux Points, un classement actuel avec le total des points doit être établi et les coureurs débiteront la Course aux Points avec ces points accumulés au cours des **trois cinq** premières épreuves. Les coureurs ajouteront ou perdront des points de leur total de points, sur la base des tours gagnés et perdus ainsi que sur la base des points remportés lors des sprints durant la Course aux Points.

Le classement général final de l'omnium évoluera par le biais de la Course aux Points.

Le gagnant de l'omnium sera le coureur ayant obtenu le plus haut total de points.

3.2.251 ter Dans la course Scratch **et la Course Tempo**, tout coureur ne terminant pas la course en raison d'une chute ou ne pouvant pas remonter en piste dans le dernier kilomètre, se verra attribuer le prochain rang disponible (et les points) en considération du nombre de coureurs restant en piste à ce moment.

Le coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

Dans la Course aux Points, le coureur ne pouvant pas remonter en piste **dans le dernier kilomètre** verra sa place dans le sprint final déterminé en considération du nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

§ 17 **Tour Lancé**
(Chapitre introduit au 29.01.10)

Definition

3.2.253 Le tour lancé est une épreuve contre la montre avec départ lancé depuis la ligne d'arrivée ~~destinée à classer les participants pour l'épreuve de l'omnium.~~

§ 18 **Course Tempo**
(Chapitre introduit au 13.10.16)

Définition

3.2.259 La course tempo est une spécialité dans laquelle le classement final s'établit aux points gagnés et accumulés par les coureurs lors des sprints et par tour gagné.

Organisation de l'épreuve

3.2.260 Sauf les spécificités contenues dans le présent paragraphe, même implicitement, les règles de course aux points s'appliquent également à la course tempo.

3.2.261 Après les 5 premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours. Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.

3.2.262 Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 4 points.

Un coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et perd les points accumulés dans cette course. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.

Déroulement de l'épreuve

3.2.263 Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters.

3.2.264 Le départ est pris lancé après un tour neutralisé, pendant lequel les coureurs doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée.

Chapitre III CLASSEMENT UCI SUR PISTE

(Chapitre introduit au 31.05.04; modifié au 15.03.16)

3.3.002 Un classement par nation pour hommes et femmes des catégories juniors et élites, est également créé pour chaque épreuve visée à l'article 3.3.009. L'UCI en est la propriétaire exclusive.

Pour les épreuves par équipes, le classement par nation est calculé par l'addition des points des meilleurs coureurs de chaque nation dans chacune des compétitions à concurrence des quotas suivants, équivalents au nombre normal de coureurs composant une équipe.

HOMMES

Poursuite par équipes : 4

Vitesse par équipes : 3

Madison : 2

FEMMES

Poursuite par équipes : 4

Vitesse par équipes : 2

Madison : 2

Dès qu'une nation a atteint son quota maximum dans une épreuve, les points des coureurs hors quota sont directement rétrocedés au prochain coureur éligible classé de la nation suivante.

Dans le cas où le même nombre de points ne peut être attribué à chaque coureur de l'équipe éligible pour les points, ces points seront répartis équitablement entre les membres de cette équipe.

Pour les épreuves individuelles, le classement par nation est calculé par l'addition des points des ~~trois~~ quatre coureurs les mieux classés de chaque nation.

Les nations ex-æquo auront leur place déterminée en fonction de la position de leur meilleur coureur dans le Classement Individuel UCI sur Piste.

3.3.003 Le classement est établi en fonction des points obtenus par les coureurs participant aux épreuves sur piste du calendrier international, divisées en classes suivant l'article 3.8.003.

Les épreuves sur piste du calendrier international dont 50% et plus des coureurs, par catégorie, sont invités, ~~n'attribueront pas de point~~ **attribueront les points de la classe 2.**

Le classement piste UCI s'établit sur une période d'une année en ajoutant les points gagnés depuis l'établissement du classement précédent. En même temps, il est déduit le nombre de points restants gagnés jusqu'au même jour de l'année précédente par chaque coureur lors des épreuves internationales sur piste.

Si au cours de la période d'une année, deux championnats nationaux ou continentaux se déroulent dans la même catégorie, seul le plus récent sera pris en compte.

La commission piste peut accorder des dérogations en cas de changement imprévu des dates de championnats du monde élite.

Chapitre IV COUPE DU MONDE UCI SUR PISTE

3.4.003 Les épreuves de la coupe du monde sont sélectionnées parmi celles des Championnats du Monde ci-dessous :

HOMMES	FEMMES
1) 1 km CLM, départ arrêté	1) 500 m CLM, départ arrêté
2) Vitesse	2) Vitesse
3) Poursuite individuelle, 4 km	3) Poursuite individuelle, 3 km
4) Poursuite par équipes, 4 km	4) Poursuite par équipes, 4 km
5) Keirin	5) Keirin
6) Vitesse par équipes	6) Vitesse par équipes
7) Course aux points, 30 km	7) Course aux points, 20 km
8) Madison, 30 km 40 km	8) Scratch, 10 km
9) Scratch, 15 km	9) Omnium
10) Omnium	10) Madison, 20 km

3.4.005 L'inscription est ouverte aux fédérations nationales affiliées à l'UCI et aux équipes piste UCI.

Le nombre maximum de coureurs qualifiés par le biais du classement individuel est déterminé par le Classement UCI sur Piste **le jour de l'ouverture des inscriptions en ligne de la première manche de la Coupe du Monde** ~~deux mois avant la première manche de la coupe du monde~~ selon le tableau suivant :

Spécialités	Hommes	Femmes
Vitesse	45	45
Keirin	36	36
Omnium	24 ²⁾	24 ²⁾
Madison	18 ^{1) 2)}	

¹⁾ *Équipes*

²⁾ *En présence du Champion du Monde, le nombre d'équipes/coureurs qualifié par le Classement d'Éligibilité UCI devra être réduit afin de ne pas excéder le nombre maximum en question.*

Il n'y a pas de nombre maximum pour les autres spécialités.

3.4.007 Le nombre de participants maximum par équipe (équipe piste ou équipe nationale) pour chaque épreuve sera le suivant:

HOMMES		FEMMES	
1 km contre la montre	1	500 m contre la montre	1
Vitesse	2	Vitesse	2
Keirin	1	Keirin	1
Vitesse par équipes	3	Vitesse par équipes	2
Poursuite individuelle	1	Poursuite individuelle	1
Poursuite par équipes	4	Poursuite par équipes	4
Course aux points	1	Course aux points	1
Scratch	1	Scratch	1
Omnium	1	Omnium	1
Madison	2	Madison	2

Chapitre VI ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET HOMOLOGATION DES VELODROMES :

§ 6 Vélodromes

3.6.064 Les épreuves sur piste du calendrier international doivent se dérouler sur un vélodrome homologué par l'UCI. ~~A titre exceptionnel, certaines dérogations pourront être accordées par l'UCI pour des vélodromes en usage avant 2001.~~ **A titre exceptionnel, l'UCI peut accepter d'inclure un vélodrome non homologué sur le calendrier international, pour autant qu'il remplisse toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité.**

Les épreuves sur piste des calendriers nationaux doivent se dérouler sur un vélodrome homologué par la fédération nationale du pays ou sur un vélodrome homologué par l'UCI.

3.6.065 Un vélodrome ne ~~sera pas peut être~~ homologué par l'UCI **à moins qu'il que s'il ne** réponde aux exigences fixées ci-après.

Chapitre VII EQUIPES PISTE

(Chapitre introduit au 31.05.04)

§ 9 Contrat-type de l'UCI entre un coureur et une équipe piste

3.7.029

Entre les soussignés,
(nom et adresse de l'employeur)
employeur de l'équipe piste (nom de l'EP), affilié à la (nom de la fédération nationale)
et dont les partenaires principaux sont:
1. (nom et adresse) (le cas échéant, l'employeur même)
2. (nom et adresse)

dénommé ci-après «l'Employeur»

D'UNE PART

Et: (nom et adresse du coureur)

né à _____ le _____
de nationalité _____
porteur d'une licence délivrée par _____
dénommé ci-après «le Coureur»

D'AUTRE PART

Il est rappelé que:

- l'Employeur emploie une équipe de cyclistes qui, au sein de l'équipe piste.... (nom de l'équipe piste) et sous la direction de M. (nom du manager ou du directeur sportif), participe aux épreuves cyclistes sur piste régies par les règlements de l'Union Cycliste Internationale;
- le Coureur souhaite joindre l'équipe de (nom de l'équipe piste);
- les deux parties ont connaissance et se soumettent entièrement aux statuts et aux règlements de l'UCI, et de ses fédérations nationales affiliées.

Ceci étant rappelé, il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1 - Engagement

L'employeur engage le Coureur, qui accepte, en qualité de coureur piste.

La participation du Coureur aux épreuves relevant d'autres disciplines, sera convenue entre parties cas par cas.

ARTICLE 2 - Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée prenant cours le....., et se terminant le.....

ARTICLE 3 - Rémunérations

a) Coureur rémunéré

Le Coureur a droit à un salaire brut annuel de..... Ce salaire ne pourra être inférieur au salaire minimum légal, ou, à défaut, usuel, qui est payé ou doit être payé aux travailleurs employés à plein temps dans le pays dont la fédération nationale a délivré la licence au Coureur ou dans le pays du siège de l'équipe piste, si ce salaire y est plus élevé.

Si la durée du présent contrat est inférieure à un an, le Coureur doit gagner, pour cette période, au moins la totalité du salaire annuel prévu à l'alinéa précédent, sous

déduction du salaire contractuel qu'il aurait pu gagner, en tant que coureur, auprès d'un autre employeur au cours de l'année précédant la date finale du présent contrat. Cette disposition ne s'applique pas si le présent contrat est prorogé.

b) Coureur non rémunéré

Le Coureur ne perçoit ni salaire, ni rémunération mais est défrayé selon le barème suivant pour les activités effectuées dans le cadre de l'équipe et/ou à la demande de celle-ci:

(Suggestions, exemples →)

- (devise et montant) par kilomètre parcouru lors de déplacements ;
- remboursement du billet d'avion pour les déplacements de plus de (nombre) km ;
- la veille et le soir de la compétition, remboursement d'une chambre d'hôtel de catégorie 2 étoiles si le lieu de compétition se trouve à plus de (nombre) km du domicile du Coureur ;
- sur présentation de justificatifs, remboursement de tous les repas pris lors de déplacements au tarif maximum de (devise et montant) par repas ;
- sur présentation de factures, remboursement des petits frais de mécanique pour un montant de maximum (devise et montant) par an.

ARTICLE 4 - Paiement de la rémunération

a) Coureur rémunéré

1. L'employeur paiera le salaire visé à l'article 3 en quatre fois au moins, au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque période de trois mois.
2. En cas de suspension en application des règlements de l'UCI ou d'une de ses fédérations affiliées, le Coureur n'aura pas droit à la rémunération visée à l'article 3 pendant et pour la partie de la suspension dépassant un mois.
3. A défaut de paiement à leur échéance des montants nets des rémunérations visées à l'article 3, le Coureur a droit aux majorations suivantes, de plein droit et sans mise en demeure:
 - a) une majoration de 5% pour chacun des cinq jours ouvrables de retard à partir du quatrième,
 - b) après, une majoration de 1% pour chaque jour ouvrable.La majoration totale ne pourra dépasser 50% du montant dû.

b) Coureur non rémunéré

1. **L'Equipe doit payer les montants visés à l'article 3 au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois à la condition d'avoir reçu la note de frais du Coureur avant le 20 du mois en question.**
2. **A défaut de paiement à échéance de tout montant qui lui est dû, le Coureur a droit, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, aux intérêts et majorations en usage dans le pays. Tout montant dû au Coureur par l'Equipe, doit être payé par virement sur le compte bancaire (numéro du compte bancaire) du Coureur auprès de la (nom de la banque) à (siège où est tenu le compte). Seule la preuve de l'exécution du virement bancaire fait preuve du paiement.**

ARTICLE 5 - Assurances

L'employeur fournira au coureur une couverture d'assurance appropriée afin d'assurer une indemnité raisonnable au cas où surviendrait un accident ou une maladie affectant la capacité du coureur à remplir ses obligations contractuelles en regard des compétitions.

ARTICLE 6 - Primes et prix

Le Coureur a droit aux primes et prix gagnés lors des compétitions cyclistes auxquelles le Coureur aura participé pour l'équipe piste, conformément aux règlements de l'UCI et de ses fédérations affiliées.

Les primes et prix sont payés dans les meilleurs délais, mais au plus tard le dernier jour ouvrable du mois suivant celui au cours duquel lesdits primes et prix ont été reçus.

ARTICLE 7 - Obligations diverses

1. Il est défendu au Coureur de travailler, pendant la durée du présent contrat, pour une autre équipe piste ou de faire de la publicité pour d'autres sponsors que ceux appartenant à l'équipe (nom), sauf les cas prévus par les règlements de l'UCI et de ses fédérations affiliées.
2. L'Employeur s'engage à permettre au Coureur d'exercer convenablement son métier en lui fournissant le matériel et l'équipement vestimentaire requis et en lui permettant de participer à un nombre suffisant d'événements cyclistes, soit en équipe, soit individuellement.
3. Le Coureur ne peut prendre part à titre individuel à une épreuve sauf accord exprès de l'Employeur. L'Employeur est censé avoir donné son accord s'il ne répond pas dans un délai de dix jours à dater de la demande. En aucun cas, le Coureur ne peut prendre part au sein d'une autre structure ou d'une équipe mixte à une épreuve si (nom de l'équipe piste) est déjà engagée dans cette épreuve.

En cas de sélection nationale, l'Employeur est tenu de laisser participer le Coureur aux épreuves et aux programmes de préparation décidés par la fédération nationale. L'Employeur autorise la fédération nationale à donner au Coureur, uniquement sur le plan sportif, en son nom et pour son compte, toute instruction qu'elle estime nécessaire dans le cadre et pour la durée de la sélection.

Dans aucun des cas visés ci-dessus, le présent contrat n'est suspendu.

ARTICLE 8 - Transferts

A l'expiration du présent contrat, le Coureur est entièrement libre de souscrire un nouveau contrat avec un autre employeur, sans préjudice des dispositions réglementaires de l'UCI.

ARTICLE 9 - Fin du contrat

Sans préjudice des dispositions légales régissant le présent contrat, celui-ci pourra prendre fin avant son terme, dans les cas et selon les modalités suivantes:

1. Le Coureur pourra mettre fin au présent contrat, sans préavis ni indemnité:
 - a) si l'employeur est déclaré en faillite, n'est plus solvable ou est mis en liquidation.
 - b) si l'employeur ou un partenaire principal se retire de l'équipe piste et la continuité de l'équipe piste n'est pas assurée ou encore si l'équipe piste annonce sa dissolution, la fin de ses activités ou son incapacité de respecter ses obligations; si l'annonce est faite pour une date déterminée, le Coureur doit exécuter son contrat jusqu'à cette date.
2. L'Employeur pourra mettre fin au présent contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de faute grave du Coureur et de suspension en vertu des règlements UCI pour la durée restant à courir du présent contrat.
Est notamment considéré comme faute grave, le refus de participer à des épreuves cyclistes, nonobstant la mise en demeure réitérée de l'Employeur.
Le cas échéant le Coureur devra prouver qu'il n'était pas en état de participer à une course.

3. Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat, sans préavis ni indemnité, en cas d'incapacité permanente du Coureur d'exercer le cyclisme à titre professionnel.

ARTICLE 10 - Contre-lettres

Toute clause convenue entre parties qui serait contraire au contrat-type entre un coureur et une équipe piste et/ou aux statuts ou règlements de l'UCI et en vertu de laquelle les droits du Coureur seraient restreints, est nulle.

ARTICLE 11 - Arbitrage

Tout litige entre parties concernant le présent contrat, sera soumis à l'arbitrage, à l'exclusion des tribunaux, par le collège arbitral de l'UCI.

Fait à _____ le _____

en autant d'exemplaires que requis par la législation applicable au présent contrat, soit... plus un destiné à l'UCI.

Le Coureur _____ L'Employeur _____

Bon pour caution solidaire du paiement de trois (3) mois de salaire.

partenaire principal de l'équipe piste _____ partenaire principal de l'équipe piste _____

(texte modifié au 1.01.10)